

ARRIVE LE  
19 JUL. 2018  
MAIRIE STAGNAN EN VERCORS

**Objet** : la Communauté de Communes du Royans-Vercors et le projet éolien à Léoncel. Juin 2018

Afin d'être le plus transparent possible et pour répondre aux nombreuses interrogations légitimes à propos du projet éolien de Comblézine, nous souhaitons apporter les précisions suivantes.

Le point de départ de ce projet est une délibération du 21 juin 2016 de la commune de Léoncel, autorisant la société RES à engager des études pour l'implantation d'éolienne à Comblézine.

La commune de Léoncel s'est ensuite tournée vers le Parc du Vercors et la Communauté de Communes du Royans-Vercors (CCRV) nouvellement créée, car il s'agit évidemment d'un projet d'ampleur concernant l'ensemble du territoire.

Les collectivités ont rapidement convenu de la création d'un comité de pilotage, animé par le porteur de projet, la société RES, et de la signature d'une charte précisant le rôle de chacun dans le développement du projet. De plus, la CCRV s'est engagée à garantir une transparence pour l'ensemble des habitants.

L'installation de parcs éoliens est toujours controversée (impact paysager, problématiques d'impacts sur la faune, bruits, voisinage, ...). Et en plus d'être le premier projet éolien concret sur notre territoire, le site de Comblézine présente des contraintes environnementales et paysagères fortes qui doivent nécessairement être prises en compte lors de la conception.

Puisque la CCRV devra un jour émettre un avis sur ce projet, et sans doute sur d'autres dans ces prochaines années, il nous a semblé important de bien connaître le sujet et de mieux comprendre tous les aspects de ce type d'installations.

La Communauté de Communes du Royans-Vercors n'est donc pas à l'origine du projet de Comblézine. Elle devra émettre un avis dans une procédure (durant la phase d'enquête publique, tout comme la commune de Léoncel et les communes et intercommunalités limitrophes, sachant que l'acceptation ou le refus final revient au Préfet, qui signe ou non l'arrêté d'exploitation.

Notre participation au comité de pilotage est importante mais ne présume en rien de l'avis du Conseil Communautaire sur ce projet en particulier.

Mais cette présence témoigne de l'intérêt que nous portons au développement des énergies renouvelables et à la nécessaire transition énergétique face aux effets du changement climatique.

Cela nous permet également de nous confronter concrètement à la complexité du montage d'un tel projet.


De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 demande aux territoires une forte réduction des consommations d'énergies fossiles et un développement ambitieux des capacités de production d'énergies renouvelables.

Depuis 2016 le territoire du Parc du Vercors est engagé dans une démarche TEPos, territoire à énergie positive. Nous avons donc le devoir de nous interroger sur le développement sur notre territoire de productions d'énergies renouvelables et il est vrai que l'éolien présente l'avantage d'avoir de grosses capacités de production mais aussi potentiellement, de forts impacts.

Pour parvenir à être un territoire autosuffisant en énergie, nous devons explorer non seulement toutes les pistes d'économie d'énergie, mais également celles de production d'énergie renouvelable. A titre d'exemple, une éolienne de 2 MW produit autant que 25 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

Nous continuons à suivre ce projet de très près, en étant attentifs aux différents enjeux : environnementaux, paysagers, et énergétiques.

Par ailleurs, il nous paraît fondamental pour la réussite d'un projet éolien que les collectivités locales, les acteurs locaux et les citoyens puissent participer en toute transparence aux modalités de développement et aux décisions d'aménagement.

 **Pierre-Louis FILLET**  
Président